Paris le 13 décembre 2012

 Mettre en mouvement les 30 millions de décideurs

 de la transition énergétique, écologique.

Echec après échec, les conférences internationales se suivent et se ressemblent. Penser global, agir local semble être la seule solution de rattrapage. La feuille de route est connue : moins d’énergies fossiles, moins de minerais, plus d’intelligence collective, dans un partage raisonné des espaces et des ressources, dans le plaisir de vivre.

En France, la commune est le premier échelon local, emboitée dans l’intercommunalité, le département, la région, l’Etat, l’Europe. En regard de la paralysie mondiale, le conseil municipal, les services, les habitants et les entreprises, leurs associations et leurs syndicats sont des décideurs de premier rang, en capacité d’agir, pourvu qu’ils soient dotés de représentations à la commune de ce qui nous arrive. Le maire en est l’acteur clé. D'autant plus que l’enjeu principal est la réinvention écologique de la ville et de la campagne dans lesquelles nous vivons aujourd’hui.

Ces représentations à la commune existent-t-elles en France ? Non. La transition énergétique et écologique peuvent-t-elles s’en passer ? Non. 30 millions de ménages, 3 millions d’entreprises et quelques centaines de milliers d’élus et de chefs d’établissement décident à l’aveugle. Quel maire accepterait de gouverner sa commune sans en connaître les chiffres clé : population, emploi, logement, budget municipal…? Et pourtant, combien de maires connaissent leurs émissions de gaz à effet de serre ? La consommation d’énergies de leur territoire communal ? Sa biodiversité ? Le niveau de développement humain des habitant ? La compétitivité écologique des entreprises de son territoire?

Pourtant il faut bien y voir clair pour décider à bon escient, chacun de nous et ensemble, mettre nos énergies, nos intelligences, nos moyens là où ils sont le plus efficaces : nous avons besoin d’une traduction simple des enjeux planétaires en actions locales, mesurables, appropriables, partageables.

C’est l’objet dune démarche développée en Ile-de-France appelée @d aménagement durable. Elle comporte deux tableaux de bord projet et territoire, qui permettent de quantifier l’impact de tout projet sur chacune des 1300 communes franiciliennes[[1]](#footnote-1). Simples à utiliser, robustes, ils pointent l’essentiel, ne fixent pas d'objectifs, permettent aux acteurs locaux de mobiliser leur capacité d'initiative, leur créativité, leur professionnalisme.

Cette démarche francilienne a été reprise à l’échelle nationale par une commission AFNOR créée avec le soutien du MEDDTL et de l’ADEME et composée à 40 % de représentants de collectivités territoriales.

Elle comprend :

­ 5 questions­réponses aux enjeux du développement durable : autant de raisons de s'engager dans une démarche de transformation durable de nos territoires, de construire une stratégie locale pour traiter les six enjeux majeurs planétaires identifiés : changement climatique, biodiversité, économie durable, bien­être, ressources naturelles, nuisances et risques ;

­ Deux tableaux de bord constitués de 15 lignes d’actions et indicateurs associés

­ Un processus de management des projets d’aménagement durable en 4 étapes : émergence, études, réalisations, gestion urbaine, élaborées et suivies dans la gouvernance à cinq : Etat, élus, entreprises, syndicats et associations[[2]](#footnote-2).

Au présent stade de publication de cette démarche, il reste à calculer cette quinzaine d'indicateurs pour chacune des 36 000 communes françaises.

Au vu des développements franciliens, le calcul des indicateurs puis la démarche débouchent sur des projets contribuant au développement d'emplois locaux et de compétitivité écologique de notre économie.

A 15 mois des municipales et des nouvelles mandatures, cette proposition mise au point dans le consensus ouvre la possibilité de mettre en mouvement les 30 millions de décideurs de la transition énergétique, écologique, dans une démarche locale, démocratique, ascendante.

 Jean-Michel Vincent

1. <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-amenagement-durable-r-r515.html> permet d’accéder au tableau de bord des indicateurs et cartes\* de chaque commune, à 17 fiches d'actions locales, synthétiques, à un recueil de bonnes pratiques de communes engagées dans ce processus, éco-quartier, effets de levier.

 [↑](#footnote-ref-1)
2. http// :www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-france-r1867.html permet d’accéder à des extraits de la démarche : note synthétique, tableaux de bord, texte. [↑](#footnote-ref-2)